M<sup>r</sup> Jean-Luc MAYEUR Résidence Les Crêtes Via de Clare Le Monêtier-les-Bains 06 87 17 96 30 jlsmay68@yahoo.fr

# à Monsieur Christian ALBERT, Commissaire enquêteur,

J'émets un avis **défavorable** quant au projet de construction d'une mini-centrale électrique sur le cours inférieur du petit Tabuc pour les raisons suivantes :

# Quant à l'intérêt touristique.

Ce torrent de montagne constitue certainement le dernier cours d'eau sauvage du Briançonnais à être indemne de toute intervention humaine. Depuis environ trente ans que je suis résident secondaire dans la région, chaque année, je pars en randonnée au moins une fois, avec mes enfants et maintenant mes petits enfants, le long de ce torrent exceptionnel par son caractère paisible et reposant et par sa fraîcheur constante, même en plein été; c'est ce qu'apprécient tous les amateurs de nature préservée qui y viennent nombreux.

La réalisation des travaux projetés risque de faire perdre l'attrait de ce cours d'eau et d'avoir un fort impact sur l'activité touristique locale dont bénéficie l'économie de la commune.

# Quant à l'intérêt biologique.

Ce torrent, du fait de sa situation en ubac, bénéficie d'un climat frais et à humidité relative élevée, favorable au développement d'espèces méso- à hygrophiles qui ne pourraient croître dans des conditions plus exposées.

C'est sur ses bords, que l'on peut trouver une végétation d'endroits humides intéressante. On peut signaler, en particulier, une station remarquable de Saule de Lagger (*Salix laggeri* Wimmer; *Salix albicans* [Bonjean] Sleicher dans la nomenclature des anciennes Flores).



L'identification de ce Saule a été confirmée en 2015 par Monsieur Luc Garraud, du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance sur un échantillon que je lui avais apporté. Puis, dernièrement, Monsieur Rolland Douzet, Directeur adjoint et botaniste expert du Jardin alpin du Lautaret, et grand spécialiste, lui aussi, de la flore alpine, a renouvelé cette détermination.

Cette plante est inscrite sur la liste rouge des espèces à protéger, au niveau européen, national et en région PACA, c'est-à-dire : "espèce interdite de destruction, coupe, mutilation, arrachage, enlèvement, etc...". Cette espèce, poussant en bordure de torrent et les alluvions humides, ne trouvera plus les conditions qu'elle exige si l'on diminue le niveau de l'eau. Il en sera de même pour toutes les autres espèces végétales qui ont les mêmes besoins.

De plus, la coupure réalisée par le passage de la conduite interrompra l'écoulement des nappes souterraines de ce versant qui alimentent des suintements d'eau tout le long de la rive gauche du petit Tabuc. Ceux-ci favorisent l'installation de plantes de milieux marécageux, dont, d'ailleurs *Salix laggeri*, qui en profite aussi.

Dans cette même station, se trouve également le Saule à trois étamines (*Salix triandra* L.) placé sur la liste rouge européenne et la liste rouge de la France métropolitaine catégorie LC.



Sur le plan zoologique, une étude approfondie du milieu aquatique lotique (Vers, Insectes aquatiques : Éphéméroptères, Plécoptères, Odonates, Hétéroptères, Névroptères Sialidés, Trichoptères, Diptères Blépharocéridés, Coléoptères Dytiscidés, Hydrophilidés, etc...) et péri-aquatiques (Amphibiens, Oiseaux) aurait mérité d'être effectuée au niveau de l'espèce et non simplement des familles comme réalisé dans l'étude environnementale, permettant certainement des découvertes confirmant l'intérêt et l'originalité de ce cours d'eau.

Chacun sait que les Amphibiens et les Insectes aquatiques payent un lourd tribut à chaque fois qu'on prive d'eau un milieu aquatique.

Réduire de façon très significative le volume d'eau de ce torrent ne pourra qu'avoir un impact très négatif sur son peuplement animal et végétal.

La baisse du débit aura d'autres effets préjudiciables pour les organismes aquatiques :

- D'une part, en période de gel, cela augmentera le risque de prise en glace complète de l'eau résiduelle.
- D'autre part, en été, l'eau risque de s'échauffer davantage (augmentation du rapport surface / épaisseur de la tranche d'eau) provoquant un réchauffement plus élevé et une évaporation plus forte, accentuant le problème de la diminution du débit. De plus, de petits bassins risquent de se retrouver isolés en bordure du cours principal : l'eau s'évaporera rapidement et ses habitants seront éliminés.

Ce torrent mériterait, en fait, d'être préservé et classé en vue de sa protection biologique au moins jusqu'aux premiers chalets.

Pour la partie des prairies situées en terrasses sur le trajet de creusement de la conduite, on peut signaler la présence de la Sauterelle verte, *Tettigonia viridissima*, espèce classée en liste rouge niveau LC sur la liste européenne et celle de la Région PACA; la présence de la Zygène des bois, *Zygaena lonicerae*, également sur la liste rouge de la région PACA avec le même niveau LC et classée "espèce déterminante de l'inventaire ZNIEFF".



Ces deux espèces ont été observées, le 3 août 2019, dans les prairies des terrasses de la rive gauche sur Cirsium eriophorum visibles sur la photo de paysage suivante, sur le trajet prévu, emprunté par la canalisation.

Au même endroit, à la même date, on peut signaler la présence du Machaon, *Papilio machaon* L., placé sur la liste rouge au niveau européen, français et régional de la région PACA, catégorie LC; de la petite Tortue, *Polygonia c-album*, placé sur liste rouge européenne, française et régionale PACA, catégorie LC; le Morio, *Nymphalis antiopa*, placé sur liste rouge européenne et française, catégorie LC et sur la liste rouge PACA catégorie VU; le Vulcain, *Vanessa atalanta* L., placé sur liste rouge européenne, française et de la région PACA en catégorie LC; etc... Les photographies de ces espèces sont disponibles sur demande.

La zone des terrasses est donc riche en espèces de grande valeur patrimoniale.

### Quant à la réalisation des travaux.

Petit Tabuc

Le trajet de la pose du collecteur traverse des zones fortement pentues, comme dans sa partie initiale, où la conduite traversera un couloir d'avalanche, épisodiquement actif, comme on peut le penser au vu des troncs de Mélèze qui en parsèment la pente. Toute ouverture de tranchée déstabilisera le sol et aura des effets dévastateurs, en particulier sur l'ouvrage lui-même. Son creusement entraînera des éboulements vers le cours d'eau qui emportera une grande partie des matériaux déplacés; sans compter la végétation sensible écrasée par les matériaux. Au dessus, cela provoquera une rupture de la pente d'équilibre et une forte érosion régressive qui, à terme pourra déclencher des glissements de terrain.



Les récents évènements de fortes chutes de pluie, liées au changement climatique, qui ont eu lieu le long du petit Tabuc, un peu en amont du projet, ou dans la région proche, déclenchant des torrents de pierres en Clarée et les coulées de boue de la Grave de ce 25 juillet 2019, ne présagent rien de bon sur ce qui risque de se passer dans ce couloir très raide.

Dans la partie finale du trajet, il y a un réservoir d'eau et il est vraisemblable que le creusement pour le passage de la conduite interfère avec la canalisation menant à celui-ci. Il y aura risque de rupture de l'alimentation en eau et entraînement de particules dans l'eau de consommation.

#### Quant à l'intérêt de ces travaux.

C'est en hiver que les besoins en électricité sont les plus importants (éclairage, chauffage). C'est-àdire, au moment où le volume d'eau dans le torrent sera à son minimum, ne permettant que d'en tirer très peu d'énergie.

La seule justification de ces travaux semble être purement financière, de faible bénéfice pour la commune d'accueil (en regard des nuisances), et même pas pour les habitants du Casset, qui paieront l'électricité au même prix que les autres usagers. Par contre tous les contribuables que nous sommes participeront au paiement du surcoût nécessaire au rachat de l'électricité par EDF.

En conséquence, il me paraît raisonnable d'abandonner ce projet coûteux et de sauvegarder ce cours d'eau exceptionnel qu'est le petit Tabuc.

Vous remerciant de votre bienveillante attention, je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de recevoir l'assurance de ma haute considération.

Au Monêtier les Bains, le 4 Août 2019.

### Jean-Luc Mayeur

- ancien élève de l'école Normale Supérieure de Paris;
- professeur agrégé, enseignant de Sciences naturelles, en retraite, de classe préparatoire aux écoles d'ingénieurs agronomiques et géologiques ainsi qu'aux ENS;
- botaniste responsable pour l'exposition de plantes de montagne organisée chaque année à la fin-juillet par l'association "Serre-Chevalier Nature" à Villeneuve-La Salle.